

Syndicat Intercommunal AILHON MERCUER d'adduction d'eau

Compte rendu comité syndical du 24 septembre 2020

Présents : Titulaires : Patrick BERRET- André CHABANIS- Gilles FEDIERE -Thierry TAULEIGNE

Excusés: Dominique OLIVIER - Stéphanie CREVOULIN

Votants : 4 - Toutes les décisions sont adoptées à l'unanimité

Tarifs applicables à compter du 1er octobre 2020

Au 1er octobre de chaque année, après la relève des compteurs, une nouvelle période de facturation s'ouvre. Le comité syndical doit fixer les tarifs applicables à partir du 1er octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, il décide qu'**aucune augmentation** ne sera faite et proroge les tarifs ci-après:

DESIGNATION	TARIFS en € H.T. au 1 ^{er} .10.2020
M3 d'eau	1.70
Abonnement annuel ou location compteur	79.20
Lors du remplacement d'un compteur de diamètre supérieur à 15 mm, le coût d'achat du compteur sera remboursé par l'abonné au tarif d'achat en vigueur à la date du remplacement du compteur	
Frais d'étude et de dossier lors de la réalisation d'un nouveau branchement y compris ouverture et mise en service du branchement	100.00
Déplacement suite à impossibilité de relever le compteur (art 16)	50.00
Frais d'intervention en cas d'infraction	350 + valeur de remise en état du branchement (pièces et MO)
Remplacement compteur suite à détérioration accidentelle	50 + valeur de remise en état du branchement (pièces et MO)
Fermeture pour compteur non relevé	80.00
Frais de déplacement pour mise en place d'une bague de réduction de débit sur le branchement d'un abonné en cas de facture impayée	40.00
Courrier de relance pour facture impayée	20.00
Taux horaire pour intervention autres que celles décrites ci-dessus	30.00
Forfait intervention pour vérification après compteur	50.00

Examen des demandes de dégrèvement

Trois demandes de dégrèvements sont examinés et accordés pour des consommations anormales dues à des fuites, selon les dispositions du droit des usagers des services publics d'eau potable en vigueur.

Présentation du projet de télésurveillance et sectorisation du réseau

Afin d'améliorer le rendement du réseau et de faciliter sa surveillance, des dispositifs de télésurveillance pourraient être installés et des compteurs de sectorisation posés.

Une étude détaillée de ce projet va être faite, des subventions vont être demandées aux financeurs potentiels.

Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

L'intitulé des postes figurant au tableau des effectifs du Syndicat est mis à jour

Tableau des effectifs

Cadre d'emplois		Quotité hebdomadaire en heures
ADJOINT TECHNIQUE	pourvu	35
ADJOINT TECHNIQUE	Non pourvu	8
ADJOINT ADMINISTRATIF	pourvu	13

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19:30